

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2019 A 20 H 00

Convocation du 18 mars 2019

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Reynaud, Escoffier, Roig, Mme Ranc, Mrs Rouby, Gachon, Mme Paillard, Mr Guénard.

ABSENTS : Excusées, Mmes Gambetti, Gordillo, Mrs Martinat, Cloche.
Mme Boureghda donne procuration à Mme Paillard

Secrétaire de séance : Mr Gachon

BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Maire informe le conseil municipal que les budgets présentés (service assainissement et budget communal) ont été examinés par la commission des finances ainsi que par Mme Faure, Trésorière.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses est estimé à 71 001.68 €, celui des recettes à 111 369.23 €, soit un suréquilibre de 40 367.55 € notamment dû au report de l'excédent reporté de 47 797.53 €.

INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses est estimé à 43 021.70 €, celui des recettes à 133 499.04 €, soit un suréquilibre de 90 477.34 €.

Taux de la redevance assainissement 2019 : Une délibération est prise à l'unanimité pour :

- Maintenir le taux actuel de **1.35 € / m³** d'eau consommée des habitations reliées au réseau communal d'assainissement.

Frais de fonctionnement budget Assainissement 2019 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service Assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation forfaitaire d'un montant de **25 000 €** du budget d'assainissement au profit du budget communal et ceci au titre du forfait d'administration générale 2019.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT – vue d'ensemble des chapitres

DEPENSES	683 928.85	RECETTES	1 394 556.08
011 Charges à caractère général	163 850		
012 Charges du personnel	299 280	64 atténuation charges	2 377
014 Atténuations de produits	78 571	70 produit des services	54 000
73923 FNGIR = 47 571		73 Impôts et taxes	502 055
73925 FPIC = 32 000			
65 Autres charges de gestion	91 565	74 Dotations/participation	160 814
66 Charges financières	15 500	75 Autres produit gestion	42 800
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	13 675
68 Dotation aux amortissements		solde indemnisation Eglise	
022 Dépenses imprévues	25 000	002 résultat reporté	618 835.08
023 virements sect. Investissement	0		
042 opération d'ordre transfert	10 162.85		

Il est décidé de présenter le budget de fonctionnement en suréquilibre de : (1 394 556.08 – 683 928.85 = **+ 710 627.23 €.**

INVESTISSEMENT :

Le budget est présenté en suréquilibre de **167 438.54 €** :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2019

Cpte	LIBELLE DEPENSES	PROJET 2019
1641	Capital prêts communaux	40 800
165	cautionnement - Loyers	800
16	TOTAL	41 600
2031	Etude travaux sanitaires école	3 000
2031	Etude projet bâtiment	10 000
2031	Etude entrées village	5 000
204132	Participation 2018 sded – investissement	1 907
20	TOTAL	19 907
2152	Installation voirie, signalétique	4 000
2188	Décor Noël	1 500
2158	Outillage technique	3 000
2183	Matériel informatique mairie	1 000
2116	Columbarium, jardin souvenir	12 000
21	TOTAL	21 500
2313	EGLISE, part investissement	15 900
2313	HANGAR photovoltaïque	76 500
2313	Balcon et balustrade	30 000
2313	Climatisation mairie	15 000
2313	TOTAL 2313	137 400
2315	Murs cimetière	10 000
2315	Voirie 2018	20 000
2315	Hydrants - DECI	32 500
2315	Cour école	1 000
2315	TOTAL 2315	63 500
041-21318	Intégration ETUDE EGLISE	10 182
1	DEFICIT REPORTE ANNEE n-1	
	TOTAL	294 089

RECETTES INVESTISSEMENT 2019

Cpte	LIBELLES	PROJET 2019
1	EXEDENT REPORTE ANNE N- 1	244 657.69
1068	EXCEDENT fonctionnement .capitalisé	
10222	FCTVA travaux	41 000
10226	TAXE AMENAGEMENT	15 000
10251	Subvention équipement	
	« dons Eglise + fondation »	15 300
10	TOTAL	315 957.69
165	Cautionnement	800
16	EMPRUNT	800
1322	Subvention DRAC ETUDE EGLISE	4 242
1321	Ecole Numérique	6 925
1322		
1323	SUBVENTION Département	
	HANGAR	7 801
	Columbarium	3 750
	Cour école	1 399
	Balcon	8 679
	Eglise – DRAC	55 129
	SMACL – EGLISE	35 000
13	Fondation patrimoine	1 500
13	TOTAL	124 425
21	VIREMENT FONCTIONNEMENT	0
2041481	Amortissement subventions	269.21
28041412		699.41
28041582		742
28041642		7442.47
204132		1009.76
28	TOTAL	10 162.85
041-21318	Intégration ETUDE EGLISE	10 182
	TOTAL	461 527.54

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal les taux des taxes directes locales (Taxe d'habitation, Taxe foncière du bâti, Taxe foncière non bâti et C.F.E).

Le montant du produit à taux constant s'élève à 464 361 €.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	18.26 %
Taxe foncière bâti :	15.94 %
Taxe foncière non bâti :	63.69 %
C.F.E :	27.88 %

SUBVENTION au Centre Communal d'Actions Sociales – CCAS- :

Une délibération est prise à l'unanimité pour voter une subvention de 1 500 € au profit du C.C.A.S.

MUTUALISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE TULETTE ET ST PAUL 3 CHATEAUX :

Dans le cadre d'une bonne organisation de services et pour maintenir la qualité du service public rendu aux usagers, les communes de Tulette et St Paul trois châteaux ont décidé de mutualiser leurs ALSH extra scolaires avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rohegude, St Restitut, Suze la Rousse et Solérieux.

Mme PAILLARD a assisté à plusieurs réunions avec les élus des communes concernées.

Cette nouvelle organisation offre la possibilité d'inscription des enfants de la commune aux ALSH de Tulette et/ou St Paul, assure une plus grande amplitude horaire, un fonctionnement plus important l'été ainsi que les mercredis. Un portail famille sera à disposition des familles sur la commune de St Paul + guichet unique pour les inscriptions.

Des navettes de ramassage sont prévues à Rohegude, Tulette et Suze.

Une convention d'entente intercommunale de mutualisation prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2019, il convient de délibérer pour l'approuver et autoriser le maire à la signer.

Une délibération est prise à l'unanimité.

Départ de Mr Escoffier à 21 h 30.

RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DU RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES DE TULETTE A L'EPA MAISON DE L'ENFANCE DE ST PAUL :

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le rattachement administratif du relais d'assistantes maternelles de Tulette à l'EPA Maison de l'enfance de St Paul. Les modalités de fonctionnement et d'aide financière restent identiques à celles prévues dans la précédente convention à savoir : les charges de fonctionnement seront réparties entre chaque commune au prorata de leur nombre d'habitants.

Une délibération est prise à l'unanimité.

PARTICIPATION CLASSE ULIS DE SUZE LA ROUSSE :

Une délibération est prise à l'unanimité pour une participation financière de 20.98 € destinée à l'achat d'un vidéoprojecteur au profit de la classe ULIS.

DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE :

Une délibération est prise à l'unanimité pour la dénomination de la nouvelle voie située au lotissement le Clos Félix : « Impasse des lauriers ».

CONTRAT GROUPE RISQUES PREVOYANCE et/ou SANTE :

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

Une délibération est prise à l'unanimité pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES :

Une délibération est prise à l'unanimité pour solliciter auprès de la REGION, des subventions pour les dossiers suivants :

- Travaux de sécurisation du balcon et balustrade
- Columbarium/jardin du souvenir.

CESSION BATIMENT POSTE :

Le rapport des diagnostics réglementaires du bâtiment a été reçu et transmis au Notaire.

Compromis de vente en attente.

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE :

- Route de Valréas : Le bureau d'études NALDEO a transmis une proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la restauration de l'aménagement de l'entrée EST du village, RD 341 (route de Valréas).

Le coût total correspond à un taux d'honoraires de 5.5 % sur un montant estimé des travaux de 343 813 € HT, soit 18 910 € HT.

La phase « PROJET », 30 % du coût de l'étude totale, soit 5 673 € HT a été prévu dans les crédits budgétaires 2019.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider la proposition de la phase « PROJET » d'un montant de 5 673 € HT.

- Route de Visan : Enfouissement des réseaux à l'étude. Prévoir le passage de la « Fibre ».

HANGAR :

La structure est montée, les gouttières sont posées, le câblage électrique est réalisé.

La dalle reste à faire et l'entreprise CHANABAS doit procéder aux travaux d'électricité.

La mise en place d'une clôture est évoquée.

Le conseil municipal devra définir les conditions d'utilisation de ce hangar par les associations.

Prochain conseil municipal le LUNDI 29 AVRIL à 20 h 00.

FIN DE SEANCE A 22 H 30